

Rente d'orphelin

*www.jurantiel.com, par **OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel***

Synonyme de **rente éducation**. Variété de rente de survie par laquelle l'assureur s'engage à verser à l'orphelin (le père étant l'assuré) en cas de décès du père, une rente jusqu'à la fin de ses études ou à sa majorité tant que l'orphelin est en vie. Ici, utilisation des deux âges pour calculer la prime (bénéficiaire et assuré). C'est une extension de la rente de conjoint. Elle engage l'assureur à verser à l'orphelin (le père ou la mère étant l'assuré). Une rente jusqu'à la fin de ses études ou à sa majorité tant que l'orphelin est en vie.

Par **OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel**